



Broyage de végétaux à domicile

proposé par le SIPOM

Il existe des alternatives à l'apport des déchets verts en déchèterie. Bien entendu, il est interdit de déposer des déchets verts dans les bacs à ordures ménagères.

Que peut-on faire ?

Pour une grande partie (herbe, petits branchages) : le mulching (tonte d'entretien sans ramassage, en broyant finement l'herbe et offre un paillis naturel à votre pelouse) et le compostage sont de très bonnes solutions.

Pour les branches un peu plus grosses ou en plus grande quantité, le **broyage** est la solution adaptée.



Le SIPOM propose un [service de broyage à domicile](#). Contacter le 05.62.71.22.83 ou [remplir ce formulaire](#).

[Brochure à télécharger](#)